

# Médiation

## Avocate et Médiatrice.

Je suis avocate et médiatrice.



Photo de Me BAUER-[Cyril Coquilleau](#)

Formée à la médiation par l'Ecole des Avocats Aliénor (124 heures formation pratique et théorique), **j'organise notamment des médiations dans le cadre des [tentatives de médiations préalables désormais obligatoires](#)** ( à Bordeaux, juridiction "test") avant toute nouvelle saisine du juge aux affaires familiales.

La médiation est une forme de règlement amiable des litiges qui vous permet de trouver une solution ensemble qui sera très certainement plus durable et satisfaisante qu'une décision en justice qui vous est imposée.

Une médiation peut être très bénéfique dans le cadre de relations familiales, car nous le savons tous, on se sépare de son époux ou de son épouse mais on ne se sépare jamais de ses enfants. Il est donc impossible de couper tout dialogue avec

l'autre parent car des décisions doivent être prises ensemble.

Renouer un dialogue, déterminer les besoins de chacun et trouver une solution aux difficultés rencontrées lors d'une séparation par exemple est le but d'une médiation.

La médiation n'est pas une procédure, mais un processus qui obéit à des règles:

- la médiation est confidentielle
- la médiation est librement acceptée par les parties

Le médiateur est quant à lui indépendant, neutre et impartial.

Deux types de médiations existent:

- **la médiation conventionnelle:** elle est initiée par les "parties" elles-mêmes soit parce qu'elle est prévue dans un contrat, soit parce que les parties souhaitent y recourir après la survenance d'un litige. Le médiateur est choisi, désigné par les parties. Il doit répondre aux conditions de l'article 1533 du Code de Procédure civile et notamment justifier d'une formation en matière de médiation. Une convention de médiation déterminera la durée de la médiation, la rémunération du médiateur notamment.
- **la médiation judiciaire:** le médiateur est désigné par le juge le plus souvent dans le cadre d'un litige. Le temps de la médiation sera limitée à trois mois maximum, renouvelable une fois pour la même durée.

Les phases de la médiation:

- **phase préparatoire:** il sera déterminé le lieu de rencontre, les demandes des parties...
- **phase d'analyse et d'écoute:** le médiateur encadrera les débats, exposera quel est son rôle, les règles qui doivent être respectées durant la médiation, il identifiera les raisons qui ont amenés les "médiés" à

cette médiation: la situation, le différend. Il suivra le processus dit de la roue de Fiutak: le quoi, le pourquoi, le comment, le comment finalement.

- **phase active:** le médiateur reformulera les termes du différend et aidera les parties et esquissera avec les parties une solution à la situation qui les oppose.

Souvent, lorsque je conseille une médiation à un de mes clients, certains rétorquent: "On n'arrive pas à se parler de toute manière, ça sert à rien si un médiateur est là".

Or, justement, la présence d'un médiateur est très utile, il s'agit d'un tiers bienveillant, neutre qui du fait de sa seule présence vous fera changer d'attitude. On le sait, nous sommes tous différents dans notre intimité et lorsque nous sommes à l'extérieur et que des regards de tiers sont posés sur nous. Je vous assure que vous dialoguerez différemment en présence d'un médiateur, sa présence n'est pas inutile.

Le coût d'une médiation est variable, pour ma part, je demande des honoraires de médiation au temps passé.

**Pour une médiation dans le cadre de la tentative préalable de médiation obligatoire (TMFPO) mes honoraires débutent à 50 euros HT de l'heure soit 60 euros TTC.**

Si vous souhaitez un devis ou des informations sur la médiation, merci de remplir le formulaire ci-dessous:

Votre nom (obligatoire)

Votre e-mail (obligatoire)

Veillez laisser ce champ vide.

Vous souhaitez être rappelé pour des informations sur la médiation ?

Vous souhaitez engager une médiation dans le cadre d'une tentative de médiation obligatoire et être rappelé pour avoir des informations ?

Vous devez effectuer une tentative de médiation obligatoire et confier cette mission à Michèle BAUER, médiatrice ?

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la prise de rendez-vous ou à l'établissement d'un devis. Le destinataire des données est Me Michèle BAUER, Avocate, inscrite auprès du Barreau de Bordeaux depuis le 7 janvier 2003 exerçant 33, Cours Pasteur, 33 000 BORDEAUX, téléphone: 05 47 74 51 50- télécopie: 05 47 74 51 51, mail: merci d'utiliser la page contact.

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le directeur de publication de ce site vous informe:

-le responsable du fichier est Me Michèle BAUER dont les coordonnées sont précisées ci-dessus. La finalité du traitement de ces données est la prise de rendez-vous et/ou l'établissement d'un devis.

-Le destinataire est l'avocat qui est le directeur de publication de ce site, soit Me Michèle BAUER.

-Ces données seront conservées pour une demande de devis le temps d'établissement de ce devis si aucune suite n'est donnée soit 15 jours maximum, si une suite est donnée et que le dossier est confié à l'avocat, les données seront conservées durant 5 ans à compter du dernier acte juridique.

-Pour la prise de rendez-vous, les données seront conservées 5 ans à compter de la date de consultation (ceci si un rendez-vous est fixé et si une consultation est délivrée). Dans l'hypothèse où la personne concernée n'honore pas son rendez-vous, les données seront effacées le jour suivant du rendez-

vous non honoré.

-Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez demander au responsable du traitement soit à Maître Michèle BAUER.

-Vous bénéficiez du droit de demander une limitation du traitement de vos données personnelles.

-Vous bénéficiez du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et du droit à la portabilité de vos données.

-Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles et ceci à tout moment en écrivant au responsable du traitement soit à Maître Michèle BAUER.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.

Mon adresse et téléphone: 33, Cours Pasteur- 33 000 BORDEAUX-  
téléphone: 05 47 74 51 50

Je consens au traitement de mes données personnelles et confirme avoir lu les informations ci-dessus sur ce traitement

Envoyer